



Mode d'emploi

CÉSAR DES LYCÉENS 2025



LE CÉSAR DES LYCÉENS

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma - appelée aussi Académie des César - distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son, effets visuels, etc.

Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamentale pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère de l'Éducation nationale se sont associés en 2019 pour mettre en place le César des Lycéens.

Aux prix prestigieux qui font la légende des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'ajoute donc désormais un César des Lycéens, distinguant l'un des cinq films nommés en 2025 dans la catégorie «Meilleur Film».

Cette action éducative est menée en partenariat avec BNP Paribas et avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) et de l'Entraide du cinéma et des spectacles.

Constitués en jury, les lycéens peuvent ainsi :

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

Le César des Lycéens :

- s'inscrit dans la volonté de l'Académie des César à sensibiliser le jeune public de l'importance de l'œuvre cinématographique à découvrir en salle de cinéma ;
- s'inscrit dans l'engagement des ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture en faveur de l'accès de tous les élèves à une éducation artistique et culturelle de qualité ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves ;
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma, parmi lesquels Lycéens et apprentis au cinéma, le Prix Jean Renoir des lycéens ou toute autre projection, au sein des établissements et/ou des salles de cinéma.

La Cérémonie des César récompense les talents et les œuvres françaises qui ont marqué l'année cinématographique écoulée.

CANDIDATER ET ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

Pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires devront s'inscrire avant **le 11 octobre minuit**, depuis l'application ADAGE, accessible sur l'Intranet académique. Toutes les informations sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3406/cesar-des-lyceens>

Le professeur référent devra remplir un dossier qui pourra être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement «cinéma» dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

Toutes les classes de terminales générales, technologiques et professionnelles pourront répondre à l'appel à projet. Une attention particulière sera portée aux candidatures des classes de lycées professionnels.

Le ministère de l'Éducation nationale procédera ensuite à la sélection de plus de 2500 élèves qui constitueront le jury. La liste des classes retenues sera communiquée aux établissements au plus tard le **18 octobre 2024**.

Chaque année, des lycéens de terminales générales, technologiques et professionnelles, en tout lieu du territoire, se constitueront en jury pour décerner le César des Lycéens.

VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

Le **29 janvier 2025**, jour d'Annonce des Nominations 2025, les cinq films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés.

Une commission de l'Éducation nationale (Inspection générale et Direction générale de l'enseignement scolaire) visionnera les films. Le cas échéant, elle signalera la sensibilité possible d'un public majoritairement mineur à certaines images ou certains propos dans les films.

Des dossiers pédagogiques à destination des professeurs seront rédigés par des auteurs sous l'égide de cette commission.

À partir de l'annonce des cinq films en lice pour le César du Meilleur Film, les lycéens pourront commencer avec le professeur référent à visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma, ou à défaut en vidéoprojection au sein de l'établissement en utilisant la plateforme de visionnage sécurisée et gratuite de l'Académie des César. Sauf exception, les films seront disponibles sur la plateforme de visionnage **au plus tard le vendredi 31 janvier**. Les codes d'accès à la plateforme ne seront communiqués qu'à l'enseignant référent. Pour les projections en salle de cinéma, les exploitants des salles contactent directement les distributeurs. Le calendrier des visionnages est laissé à l'appréciation des enseignants en accord avec leurs chefs d'établissement. Différents choix peuvent être faits en alternant les genres, les durées, le niveau de difficulté, en regroupant ou non certaines projections.

Le tarif des places de cinéma est fixé à 4€ par élève et accompagnateur (dans la limite de 2 accompagnateurs), facturé 2€ grâce au soutien de l'Entraide du Cinéma et des Spectacles.

Les 2€ restants par élève seront remboursés par les académies en fin d'année scolaire.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur référent. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves. De ce fait, les cinq films éligibles doivent être visionnés par les élèves, sauf décision contraire du professeur référent liée à cette difficulté éventuelle.

Le vote pour le César des Lycéens 2025 se fera sur les cinq films nommés par les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

À la suite de chaque projection, le professeur référent organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts. En amont des projections, les élèves peuvent notamment être sensibilisés à leur rôle de jurés.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix. À ce titre, des interventions de professionnels prises en charge par le CNC seront proposées à tout ou partie des classes participantes.

VOTER

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent, par l'Académie des César.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des cinq films (chaque élève disposant d'une voix).

Le scrutin est ouvert selon le même calendrier que celui des membres votants de l'Académie, c'est-à-dire du mercredi 5 au vendredi 28 février 2025 à 16h00 (jour de la 50^e Cérémonie des César).

PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

Le lauréat du César des Lycéens sera révélé par communiqué de presse le **lundi 3 mars 2025**.

Par la suite, une cérémonie de remise du César au lauréat sera organisée en présence du/de la ministre de l'Éducation nationale, du Président et de la Vice-Présidente de l'Académie des César à Paris au mois de **mars 2025**.

À cette occasion, sera organisé un échange entre des lycéens et le/la lauréat·e.

La cérémonie sera retransmise en direct pour permettre à l'ensemble des élèves impliqués de la suivre.

Les frais de déplacement des élèves et de leurs enseignants sont à la charge des académies et/ou des établissements.

Suite à la cérémonie de remise du César des Lycéens, le lauréat pourra être invité, selon ses disponibilités, à participer à des masterclass, autour de ce prix et de son film, vouées à être diffusées plus largement auprès de classes de lycéens étendues au-delà des participants au vote.

RAYONNEMENT DU CÉSAR DES LYCÉENS

Dans le cas d'un accord entre l'établissement et la salle de cinéma partenaire, les lycéens inscrits au César des Lycéens pourront animer eux-mêmes des séances à destination d'autres classes et/ou du grand public.

2 286 élèves de Terminale issus de 97 lycées généraux, technologiques et professionnels, situés dans 29 académies dont la Guadeloupe, La Réunion, la Martinique, mais aussi à Mexico, Milan et Tokyo, grâce à la participation des établissements français à l'étranger ont participé au César des Lycéens 2024.

Le règlement du César des lycéens
est disponible sur le site dédié :

<https://eduscol.education.fr/3406/cesar-des-lyceens>

LUNDI 11 OCTOBRE 2024 À MINUIT :

Clôture des candidatures via l'application ADAGE.

Pour les lycées français à l'étranger, contacter :

cesardeslyceens@education.gouv.fr

VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 :

Annnonce des classes participantes.

MERCREDI 29 JANVIER 2025 :

Publication des Nominations aux César 2025 incluant l'Annonce des 5 films en lice dans la catégorie Meilleur Film et ainsi pour le César des Lycéens.

DU VENDREDI 31 JANVIER AU VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 À 16H :

Visionnage des 5 films en salle de cinéma ; le visionnage est également possible au sein du lycée via la plateforme mise à disposition.

Débats et vote.

LUNDI 3 FÉVRIER 2025 :

Publication des dossiers pédagogiques de chaque film sur Eduscol.

MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 :

Ouverture de la plateforme de vote.

VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 :

- 16h : clôture du scrutin
- 20h45 (à confirmer) : début de la 50^e Cérémonie des César.

LUNDI 3 MARS 2025 :

Annnonce du 7^e film lauréat du César des Lycéens.

MARS 2025 (date à venir) :

Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec l'équipe du film lauréat, au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris.

ÉVÉNEMENTS AUTOUR DU CÉSAR DES LYCÉENS

Chaque année depuis la création du César des Lycéens en 2019, une cérémonie à Paris permet à des classes engagées dans cette opération d'échanger avec le-la réalisateur-trice du film lauréat, voire d'autres membres de l'équipe lors d'une masterclass retransmise en direct sur la chaîne YouTube du ministère de l'Éducation nationale. Cette cérémonie est l'occasion de remettre le César des Lycéens au lauréat (NB : le César des Lycéens 2021 a été exceptionnellement remis lors de la 46^e Cérémonie des César ; des visioconférences ont également été organisées durant la crise sanitaire en 2020 et 2021).

Les cérémonies se sont déroulées en présence des ministres en charge de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, Pap Ndiaye, puis Nicole Belloubet et de la Présidence de l'Académie des César.

2019
Jusqu'à la garde (1 276 votants)
13 mars : rencontre avec Xavier Legrand, réalisateur, et Thomas Gioria, acteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (600 élèves).



© Serge Arnal pour l'Académie des César 2019

2020
Hors Normes (1 743 votants)
4 mars : rencontre avec Éric Toledano et Olivier Nakache, réalisateurs, en présence de la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, de Reda Kateb, Benjamin Lesieur et Bryan Mialoundama, acteurs. Ministère de l'Éducation nationale (26 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).



© L. Guillot - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2020

2021
Adieu les cons (1 531 votants)
19 mai : rencontre avec Albert Dupontel, réalisateur. Grand Salon de la Sorbonne (13 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).



© A. Wotton - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2021

2022
Bac Nord (1 866 votants)
7 mars : rencontre avec Cédric Jimenez, réalisateur, et Hugo Ségnac, producteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (400 élèves). 8 avril : projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex.



© A. LE PAH - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2022

2023
La Nuit du 12 (1 979 votants)
7 avril : rencontre avec Dominik Moll, réalisateur, et l'équipe du film. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (600 élèves) et projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex. 12 avril : projection-rencontre avec l'équipe du film à l'UGC Ciné Cité Lille.



© Hugo Gester - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2023

2024
Je verrai toujours vos visages (2 286 votants)
20 mars : rencontre avec Jeanne Herry, réalisatrice, et l'équipe du film. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (650 élèves) et projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex. 4 avril : projection-rencontre avec Jeanne Herry à l'UGC Ciné Cité Lille.



© Livio Hart Perruca - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2024



Ministère
de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle, 75007 Paris
cesardeslyceens@education.gouv.fr

education.gouv.fr



Académie des Arts
et Techniques du Cinéma

11 rue de l'Avre, 75015 Paris
info@academie-cinema.org

academie-cinema.org

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Contact : cesardeslyceens@education.gouv.fr